

Modification n°5 du POS : construction de logements sociaux

La communication municipale en panne

Lors de la cérémonie des vœux le 12 janvier(1), trois projets immobiliers furent brièvement évoqués par le Maire (carrière Verdino, Malausséna, Crotade/Mille Club) concernant des logements sociaux, auxquels s'ajouta avant l'enquête publique, celui de la Trélette Nord. L'enquête publique (2 au 20 février) fut annoncée par voie de presse le 16 janvier. Plus une affichette en mairie. Le minimum pour être en règle ! Conséquence évidente par manque d'information, la très grande majorité des habitants ne put participer à l'enquête.

Alertés par quelques résidents pendant l'enquête, des riverains de la **Carrière Verdino** et de la **Trélette Nord** se réunirent sur le « tas » et se mobilisèrent (pétition de 309 résidents envoyée au Maire.

Pour la carrière Verdino, la cause fut rapidement entendue lors de l'enquête publique car elle fait partie d'un secteur protégé appelé Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique (ZNIEFF).

Si le projet « **Malausséna** » en bas de l'avenue s'avère viable, **celui de la Crotade** (photo ci-contre)



provoque tardivement (hors enquête) une levée de boucliers des riverains, parents d'élèves de l'école Marcel Pagnol et utilisateurs du Mille Club qui sera détruit. Sur l'espace libéré en supprimant une partie de la cour haute de l'école, sera réalisé un ensemble immobilier de logements locatifs (32), garages et 2 locaux : 1 destiné à l'école et 1 local associatif.

Argument de la Municipalité : « reconstruire la ville sur la ville » (cf. loi SRU) et dans la notice de présentation la phrase suivante :

« Afin d'assurer un rapport agréable entre le

projet, la rue et les espaces extérieurs, la totalité des places de parking sont enterrées ».

Est-ce bien la réalité ?

(1) *Monsieur le Maire n'avait-il pas également annoncé « associer plus étroitement les habitants sur les sujets structurants avec la tenue de réunions publiques par les élus de la commune » ? (art. Var Matin - 15 janvier).*

A suivre : Le rapport du Commissaire Enquêteur.